

Conditions générales de paiement

1. Dispositions générales

En s'inscrivant à une formation dispensée par École TCMA, l'étudiant reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Paiement.

Toute inscription signée constitue un engagement contractuel ferme, soumis au droit suisse.

2. Inscription, engagement contractuel et arrhes

Validité de l'inscription

L'inscription devient ferme et contractuelle dès la signature du formulaire d'inscription (format papier ou électronique).

Dès cette signature, l'étudiant s'engage définitivement au paiement intégral du prix total de la formation.

Arrhes (30 %) exigibles à la signature.

Un montant correspondant à 30 % du prix total est immédiatement exigible lors de la signature.

Ce montant constitue des arrhes au sens de l'art. 158 CO, c'est-à-dire:

- * Non remboursables en cas d'annulation ou d'abandon par l'étudiant,
- * Faisant partie du prix total,
- * Garantissant la réservation d'une place.

Délai de rétractation

L'étudiant bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature, à condition que la formation débute dans plus de 60 jours civils.

En cas de rétractation dans ce délai: l'inscription est annulée et toutes les sommes versées sont remboursées.

Engagement financier après rétractation

Une fois le délai de rétractation écoulé, la totalité du prix de la formation devient immédiatement due,

Indépendamment:

- * Du mode de paiement choisi (1x, 3x ou 6x),
- * De l'assiduité,
- * D'une absence,
- * D'un abandon,
- * D'un changement de situation personnelle ou professionnelle.

Les arrhes de 30 % restent en tout temps acquis à École TCMA.

3. Modalités de paiement

Paiement en 1x: 30 % à la signature, solde dû avant le premier jour du mois du début de la formation.

Paiement en 3x ou 6x (+300 CHF): 30 % à la signature, puis mensualités fixes au 1^{er} de chaque mois.

École TCMA *

Thérapie Complémentaire
et Médecine Alternative

Le paiement échelonné ne constitue en aucun cas un abonnement, mais uniquement une modalité de règlement.

L'intégralité du montant reste dû même en cas d'interruption.

Formations continues

Paiement en 1x dans les 10 jours suivant l'inscription (pas d'échelonnement possible).

4. Annulation, report et cas de force majeure

Cas de force majeure: maladie contagieuse, accident avec invalidité, grossesse incapacitante ayant engendré une incapacité totale d'un trimestre consécutif au minimum, et justifiée obligatoirement par un premier certificat médical dressée au plus tard dans les 3 jours suivant le début de l'incapacité de travail à 100%, vous donnera la possibilité de reporter votre cours.

L'étudiant peut reporter sa formation sous ces conditions (dans un délai de 2 ans maximum) ou la transférer à une tierce personne.

Si vous ne pouvez pas assister à un cours pour l'un des motifs de force majeure évoqués ci-dessous, nous vous invitons à nous en informer par écrit dans un délai de 90 jours maximum à compter de votre incapacité de travail.

Annulation:

- * Droit de rétractation de 14 jours si la formation ne débute pas dans les 60 jours civils.
- * Passé ce délai, le paiement intégral est dû.

Effets de la force majeure

En cas de force majeure reconnue, l'étudiant peut: reporter sa formation dans un délai maximal de 2 ans, ou transférer son inscription à une tierce personne admissible.

La demande doit être adressée par écrit dans les 90 jours suivant le début de l'incapacité.

Remboursements

Aucun remboursement n'est accordé, même en cas de force majeure.

Le report constitue la seule alternative.

Abandon ou absence

Après le début de la formation, 100% du prix reste dû, sans exception.

Aucune absence, maladie ponctuelle, manque d'assiduité ou impossibilité personnelle ne donne droit à un remboursement.

5. Examens, frais divers et documents:

Examens initiaux

Les frais d'examen initiaux sont entièrement inclus dans le tarif de la formation.

Aucun supplément n'est facturé pour participer aux évaluations prévues au programme.

Rattrapage suite à échec

En cas d'échec à un examen, l'étudiant bénéficie d'un rattrapage gratuit, à condition que celui-ci soit réalisé dans un délai de 3 mois suivant la communication officielle des résultats.

Passé ce délai, un nouvel examen pourra être organisé moyennant des frais administratifs de 400 CHF.

Report et absence à un examen

Absence avec certificat médical conforme: le rattrapage est gratuit, à la prochaine session disponible.

Absence sans certificat médical: le report ou rattrapage est facturé 400 CHF.

École TCMA *

Thérapie Complémentaire
et Médecine Alternative

Report volontaire demandé par l'étudiant: tout examen déplacé pour convenance personnelle (vacances, obligations professionnelles, choix de date, organisation personnelle, déplacement non médical, etc.) est facturé 400 CHF, quelle que soit l'anticipation de la demande.

Envoi, conservation et réémission des certificats et diplômes

Les certificats et diplômes sont mis à disposition ou envoyés dans un délai maximum de 3 mois après la réussite de l'examen final ou rattrapage.

L'École TCMA ne conserve ni n'archive les certificats ou diplômes au-delà de ce délai. Tout document non réclamé après 3 mois est considéré comme non conservé.

Toute demande ultérieure de réémission, duplicita ou nouvel envoi entraîne des frais administratifs de 400 CHF.

Documents délivrés

- * Formation Nutrition: Diplôme et confirmation de cursus
- * Formation Anatomie: Certificat et confirmation de cursus
- * Formation Pathologies approfondies: Certificat et confirmation de cursus
- * Formations Continues: Confirmation de cursus

6. Comportement et discipline

La direction se réserve le droit d'exclure immédiatement un participant pour juste motif: violence, manque de respect, comportements perturbateurs, insultes, dégradation, fraude, etc. Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'exclusion.

7. Modifications

L'École TCMA se réserve le droit de modifier les dates, lieux, intervenants, modalités pédagogiques, formats (présentiel/distanciel), horaires, et contenus programmatiques, si nécessaire.

Toute modification sera communiquée dans les meilleurs délais.

8. Responsabilité

École TCMA décline toute responsabilité en cas de:

- * Vol, perte ou dommage survenant durant la formation,
- * Accident pendant les cours, les pauses, ou sur le trajet,
- * Problèmes techniques liés au matériel de l'étudiant,
- * Absence de connexion ou problèmes Internet personnels.

9. For Juridique

Le for juridique est établi au siège de Ecole TCMA Sàrl, à Genève.

Le droit suisse est exclusivement applicable.

10. Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales de Paiement entrent en vigueur le 15 octobre 2025 et remplacent toutes les versions précédentes.